

Contraintes et opportunités de l'intégration environnementale par les interventions
de coopération au développement (durable)

Jean-Paul LEDANT
Consultant indépendant
Belgique

Jean-Paul LEDANT est ingénieur agronome (eaux-et-forêts) diplômé de Gembloux (Belgique) en 1974, consultant indépendant depuis 1998. Ses domaines d'activité couvrent les ressources naturelles, la biodiversité, la gestion de cycle de projets de développement, l'évaluation environnementale et l'intégration de l'environnement et du développement. Il a participé à la préparation ou à l'évaluation de près de 90 projets de développement et à près de 40 évaluations environnementales. Son expérience de coopération concerne une quarantaine de pays en développement, principalement en lien avec l'Union Européenne, des agences des Nations-Unies, des coopérations bilatérales (notamment belge), des ONG et la coopération universitaire.

RÉSUMÉ : L'efficacité des efforts de prise en compte de l'environnement dans la coopération au développement peut s'évaluer d'après la contribution qu'ils apportent à un développement durable. De multiples contraintes limitent cette contribution, notamment la priorité souvent donnée aux besoins socio-économiques, la focalisation sur les objectifs au détriment des effets secondaires, la complexité de l'IE (qui s'ajoute à celle de la coopération au développement) et son caractère exogène. Il en résulte que la prise en compte de l'environnement tend à rester superficielle et limitée à des opérations démontrables (par exemple la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement, ÉIE) ayant peu d'influence sur l'impact des interventions. Pourtant il existe également des opportunités pour que la logique interne de gestion du cycle de projet de développement, avec ses démarches et outils propres (par exemple l'analyse initiale des problèmes, les indicateurs, les hypothèses et les évaluations), soit plus ouverte à accueillir une prise en compte sérieuse de l'environnement, au même titre que les autres composantes du développement durable. En particulier l'explicitation des chaînes de causalité liant les activités aux objectifs (la logique d'intervention) est un support très utile pour réfléchir aux effets externes, ce qui permet d'identifier les incidences sur l'environnement sans nécessairement passer par l'ÉIE classique. La présentation complète et commente cet inventaire des contraintes et opportunités de l'IE dans les interventions de coopération au développement, essentiellement sur la base de l'expérience de l'auteur, fondée à la fois sur une pratique de conception et de gestion de projets de développement et sur une pratique d'évaluations environnementales.

Depuis que le mot d'ordre de développement durable fait consensus auprès des bailleurs de fonds internationaux, la coopération au développement est appelée à systématiquement « intégrer l'environnement ». L'intégration environnementale (IE) peut consister à incorporer des actions à but environnemental mais elle implique surtout une prise en compte transversale de l'environnement dans les interventions visant d'autres buts et la reconnaissance des liens réciproques entre l'environnement et les actions de coopération au développement. Comme elle est prônée au nom du développement durable, l'IE doit contribuer à ce que le développement réponde aux besoins immédiats tout en préservant les capacités à répondre aux besoins futurs. L'efficacité de l'IE se définit donc ci-après comme sa contribution à ces objectifs, qui dépend de la mesure et de la manière dont elle est menée¹. La présente contribution identifie les

¹ D'une part, le souci des besoins immédiats invite à se préoccuper notamment de la salubrité des conditions de vie, de la sécurité face aux aléas, de la productivité des ressources naturelles et, plus généralement, des flux de « services

contraintes et opportunités à la mise en œuvre et à l'efficacité de l'IE ainsi envisagée. Fondée sur l'expérience personnelle et la compilation d'évaluations², elle n'a pas de prétention d'exhaustivité ni d'objectivité mais elle vise à pointer des facteurs déterminants.

L'IE dont il est question ici est un sujet plus large que l'« évaluation environnementale », qui fait l'objet principal de ce colloque. Néanmoins elle inclut largement l'évaluation environnementale et des conclusions seront tirées pour l'évaluation environnementale proprement dite.

Les contraintes

Les principales contraintes identifiées en ce sens sont les suivantes :

- Une vision souvent minimaliste du développement durable au sein des organismes de coopération
- Les perches tendues à une intégration minimale ou tronquée
- Le poids des priorités socio-économiques à court terme
- La faiblesse des relais environnementalistes au Sud
- Les écarts entre logiques locales et l'environnementalisme du Nord
- Les limites à la participation en matière d'environnement
- Les coûts et complications entraînés par l'IE
- Le caractère exogène de l'IE et de ses outils
- Des méthodes et pratiques de gestion des interventions peu accueillantes pour l'IE

Une vision souvent minimaliste du développement durable au sein des organismes de coopération

Les principaux bailleurs de fonds (du Nord³) affichent à la fois des finalités de croissance économique libérale et des préoccupations sociales et environnementales, en unifiant le tout sous le slogan de développement durable. Cette combinaison d'objectifs reflète en fait une hétérogénéité interne de points de vue et de sensibilités. Cependant elle s'accorde surtout avec une conception développement durable qui le réduit à un assemblage d'aspects économiques, sociaux et environnementaux, quitte à perdre de vue les finalités relatives aux besoins présents et futurs. Selon cette vision, il suffirait d'intégrer l'environnement aux côtés des considérations économiques et sociales pour prétendre contribuer au développement durable. Cette position conduit à se contenter d'une IE quelconque ou minimale. La persistance de la dichotomie entre « pays développés » et « pays en développement » censés rejoindre les premiers nous paraît d'ailleurs significative du peu d'impact que les enjeux de durabilité environnementale ont sur les concepts de développement⁴.

Les perches tendues à une intégration minimale ou tronquée

Comme les mots d'ordre d'IE et de développement durable ne façonnent pas la teneur de l'IE, celle-ci tend à être influencée par d'autres sollicitations, et cela dans un sens qui la détourne des finalités de développement durable :

- Le principe d'alignement (promu par la Déclaration de Paris) peut être évoqué pour ne pas trop pousser l'IE, dès lors que les normes locales restent peu exigeantes. C'est ainsi qu'elle peut inciter à ce que l'IE se limite à l'exécution d'EIE (Etudes d'Impact sur l'Environnement) pour les ouvrages qui y sont légalement soumis selon la réglementation nationale, plutôt qu'à l'évaluation environnementale globale du programme dans lequel ces ouvrages s'intègrent.
- La mise en exergue d'un aspect particulier de l'environnement peut inciter ou servir de prétexte à négliger les autres. Les tenants de la biodiversité par exemple peuvent se satisfaire d'une bonne prise en compte de celle-ci (voire de la seule prise en compte d'espèces phares). L'IE peut même être

écosystémiques » positifs. D'autre part le souci du futur impose de se préoccuper également de préserver le capital naturel, d'atténuer les pollutions cumulatives (comme l'enrichissement de l'air en gaz à effets de serre) et de développer les capacités de gestion de l'environnement et d'adaptation aux changements environnementaux et climatiques hors de contrôle.

² DGIS (2006), FINIDA (2006), SIDA (2006), World Bank (2008), ADE (2013)

³ Par commodité nous appelons « Nord » les pays industrialisés dits occidentaux, bien qu'il faille y inclure des pays comme l'Australie, qui géographiquement est bien au « Sud » et, du point de vue européen, orientale.

⁴ On relève que même les pays en développement négatif, caractérisés par une pauvreté persistante et une dégradation de leur capital naturel, restent classés comme « pays en développement ».

réduite à des aspects fort peu environnementaux, mais classés comme tels (comme l'accès à l'eau potable et aux systèmes de latrines à la faveur de l'OMD7). Depuis quelques années c'est l'emphase climatique qui tend à monopoliser l'attention portée à l'environnement, au détriment des autres aspects.

Parmi d'autres motivations qui détournent l'IE du développement durable, viennent des préoccupations telles que le souhait politique de sauver les apparences, celui d'atténuer les oppositions sociales aux stratégies de développement préconisées, la peur de certaines conséquences pour le Nord (migration jugée excessive, retombées de conflits), ou encore des aspirations écotouristiques personnelles.

Le poids des priorités socio-économiques à court terme

Les populations censées bénéficier de la coopération au développement ont souvent des besoins criants, par exemple en termes d'alimentation, d'accès à l'eau, de santé et de sécurité. Les situations de crise appellent des réponses humanitaires d'urgence, aux effets non durables et souvent menées avec une tentation de ne pas s'embarrasser de scrupules à l'égard de l'environnement et du long terme. Hors crise aiguë, la préférence va plutôt à des solutions plus durables de développement, le plus souvent non environnementales, même lorsque l'environnement joue un rôle important dans les difficultés constatées. La brève durée imposée à la plupart des interventions augmente bien entendu les pressions en faveur de solutions à effets immédiats ou directs.

La faiblesse des institutions environnementales au Sud

Les organisations (officielles ou civiles) engagées dans la protection de l'environnement sont relativement faibles dans de nombreux pays en développement. Leurs ressources budgétaires et humaines⁵ sont limitées, de même que leur pouvoir d'influence politique. Les institutions ayant des compétences environnementales peuvent aussi entrer en compétition entre elles pour l'obtention des budgets (une situation exacerbée par la dimension transversale de l'environnement). Avec les progrès de la décentralisation, de plus en plus de compétences sont transférées au niveau local, sans que les ressources ne suivent ni que les instances centrales se dépossèdent volontiers de leurs prérogatives. Pour leur part, les associations environnementales de la société civile ne sont parfois que des antennes d'organisations du Nord ou des montages opportunistes visant la captation de fonds, parfois par les fonctionnaires eux-mêmes. Par conséquent bien que les environnementalistes se considèrent comme minoritaires ou peu soutenus au Nord, c'est essentiellement du Nord que vient l'impulsion pour l'IE dans la coopération Nord-Sud et cela sans qu'elle ne trouve au Sud des relais puissants pour sa mise en œuvre et sa durabilité.

Les écarts entre logiques locales et l'environnementalisme du Nord

Parce que l'impulsion environnementale vient des bailleurs, ses contenus et orientations sont marqués par les visions du Nord, plutôt que par les besoins et demandes des populations du Sud. Or l'environnementalisme du Nord, issu des sociétés urbaines occidentales, très naturaliste-contemplatif et enclin à projeter ses représentations idéalisées de la nature sur le Sud exotique, est fort éloigné des représentations, des demandes et du vécu de populations rurales du Sud, confrontées chaque jour aux adversités de la nature autant qu'à ses « services écosystémiques » positifs⁶. L'environnement dans la coopération tend donc à être en déphasage avec les aspirations locales, au détriment du soutien que peuvent recevoir les actions environnementales. Le décalage peut même susciter des réactions d'oppositions, l'environnementalisme du Nord se voyant parfois qualifié d'éco-colonialisme ou accusé de vouloir brider le développement. Cette situation peut être accentuée par l'offre de financements dédiés (comme en matière d'adaptation au changement climatique), qui vont à l'encontre des principes selon lesquels la coopération doit partir des demandes et des besoins.

Les bailleurs de fonds peuvent sous-estimer ce problème de déphasage envers la base, parce que les acteurs intermédiaires, qui dépendent d'eux, sont portés à tenir le discours qu'ils souhaitent entendre. De plus, parmi

⁵ Le personnel qualifié est peu nombreux et souvent détourné de l'administration par les projets ou accaparé par les réunions internationales, ce qui réduit leur capacité à rester en contact avec la réalité du terrain local.

⁶ On remarque que la rhétorique sur les « services écosystémiques » néglige ou omet généralement les aspects négatifs et en particulier les motifs de crainte envers la nature. Si pour l'environnementaliste du Nord l'éléphant est un potentiel trophée photographique il est pour le paysan davantage une menace permanente pour ses cultures.

ces intermédiaires, les experts de l'environnement sont souvent des spécialistes des sciences naturelles, peu enclins ou aptes à décrypter les attentes et représentations locales. Largement imprégnés de l'environnementalisme du Nord, ils sont plutôt portés à dénoncer le manque d'appropriation et de sensibilisation et à disqualifier les pratiques du Sud sous des expressions telles que l'exploitation irrationnelle ou anarchique des ressources.

Les limites objectives à la participation en matière d'environnement

Dans le cas d'interventions visant à protéger l'environnement contre les pressions anthropiques qui le menacent, il existe des raisons plus objectives de rencontrer l'opposition des personnes dont l'adhésion au projet est le plus souhaitable. Dans le meilleur des cas le défi est de soumettre les comportements individuels à une logique d'intérêt collectif et d'épargne pour l'avenir. Dans le pire des cas, les auteurs des pressions environnementales n'ont aucun intérêt collectif ou de long terme à les atténuer et les projets à visée participative sont conduits à apporter des compensations ou sont parfois tentés à faire miroiter des avantages fictifs par la « sensibilisation ». De telles situations se retrouvent notamment en périphéries d'aires protégées fondées, où la participation, souvent recherchée unilatéralement par les projets, n'aboutit généralement pas à l'appropriation recherchée.

Des modalités de gestion des interventions à certains égards peu accueillantes pour l'IE

Les méthodes et concepts de la coopération sont à certains égards peu propices à recevoir l'IE. Le principal problème est que les approches préconisées pour la gestion du cycle de projet sont très centrées sur l'atteinte des objectifs, ce qui dissuade de s'intéresser aux effets externes. C'est ainsi que la « GAR » (Gestion Axée sur les Résultats) est centrée sur les seuls résultats annoncés et que le « Cadre Logique » n'a pas de colonne où placer les effets des activités autres que l'atteinte des résultats attendus et objectifs (les effets externes à la « logique d'intervention »)⁷.

Cependant, plus que les méthodes de gestion des interventions, ce sont davantage les défauts dans leur application qui posent problème, une fois que l'IE est correctement adaptée à ces méthodes de gestion des interventions.

Quelques difficultés viennent aussi de différences de vocabulaire entre les gestionnaires de programmes de développement et les environnementalistes⁸. Un corollaire des risques de confusion ainsi induits, est qu'il existe une tendance à considérer parfois l'environnement comme une affaire de durabilité au sens des professionnels du développement, à savoir au sens de pérennité des résultats.

Les coûts et complications entraînés par l'IE

Sans effort particulier d'IE, la coopération au développement est déjà très complexe. Largement tiraillée entre les sollicitations du terrain et les exigences des bailleurs, soumise à des procédures lourdes, menée dans des conditions de travail parfois difficiles (en particulier là où elle apparaît le plus nécessaire), elle est laborieuse, elle rencontre des échecs, elle génère des déceptions des effets pervers (comme la reproduction de la dépendance), elle est tâtonnante et sujette à des changements fréquents qui compliquent sa mise en œuvre.

Dans ces conditions l'IE est aisément perçue comme une charge et une source de complications supplémentaires, d'autant plus qu'elle s'ajoute à l'intégration d'autres « questions transversales » exigées par les bailleurs. L'IE n'est en effet pas facile et fait appel à de nouveaux champs de connaissances, dont l'expertise fait parfois défaut⁹. Elle demande de la réflexion et paraît à certains égards menaçante car elle peut susciter de nouvelles remises en question. Elle se matérialise souvent par l'ajout d'étapes et d'études (comme les évaluations environnementales) qui retardent et alourdissent la gestion normale des opérations.

⁷ Ledant (2008, 2011)

⁸ Les termes d'impact et de durabilité n'ont pas la même signification de part et d'autres. Pour les premiers, l'impact est la contribution à la finalité et la durabilité est la pérennité des résultats obtenus. Pour les seconds, un impact est un effet sur l'environnement (ou le résultat d'un tel effet) et la durabilité renvoie au concept de développement durable

⁹ Dans le cas contraire, le recours à des spécialistes ne facilite pas toujours une véritable intégration dans la mesure où il est alors tentant de s'en remettre à eux pour traiter les questions environnementales.

Ainsi elle consomme généralement du temps et de l'argent sans que les bénéfices de développement ou l'aide apportée à la gestion de la coopération n'apparaissent clairement garantis.

Le caractère exogène de l'IE et de ses outils

Pour les gestionnaires des interventions de développement, l'IE est largement ressentie comme étant poussée de l'extérieur, par des groupes de pressions ou des spécialistes de l'environnement. Comme elle est contraignante, elle est parfois subie comme intrusive et gênante, ce qui suscite des comportements de rejets ou de résistance passive.

De même ses principaux outils, comme l'EIE (Etude d'Impact sur l'Environnement) ou l'EES (Evaluation Environnementale Stratégique) sont issus d'autres contextes, bien que certains outils plus spécifiques (comme le Profil Environnemental de Pays préconisé par l'Union Européenne) aient été ajoutés. Ces divers outils s'insèrent dans le cycle de projet comme des greffes exogènes, qu'il est possible et tentant de court-circuiter.

La résultante des forces, entre la propension au rejet et le besoin de reddition de compte, aboutit souvent à une IE purement formelle et superficielle, plutôt que de fond. Ainsi, la pression pour « faire des EIE » peut conduire à se satisfaire d'avoir un rapport.

Dans une certaine mesure les environnementalistes ont envers les développeurs la position d'extériorité que ceux-ci ont envers les bénéficiaires cibles de la coopération. Le corollaire logique de cette hypothèse, est que le caractère exogène de l'IE apparaît « au carré » au niveau de ces derniers ou même au niveau des partenaires institutionnels. Un examen de la pratique des EES dans la coopération européenne déplore de fait un manque d'appropriation par les institutions et gouvernementaux locaux¹⁰.

Les opportunités

Des opportunités se présentent heureusement, au cœur de la « logique interne » de la coopération au développement :

- Le contexte idéologique, politique et institutionnel,
- Les convergences possibles entre préoccupations environnementales, sociales et économiques,
- Les diagnostics préalables comme point d'entrée d'une intégration précoce de l'environnement,
- Les logiques d'intervention comme support d'examen des incidences environnementales
- La gestion du cycle des interventions comme cadre d'un cycle d'IE,
- La demande d'IE par la logique interne des interventions,
- Les bonnes pratiques d'efficience.

Le contexte idéologique, politique et institutionnel

Bien que les motivations de la coopération puissent être diverses, ce secteur d'activité attire de nombreuses personnes motivées par le souci de solidarité élargie qu'inspire également la finalité de développement durable. La volonté d'IE pour le développement durable est donc largement présente et ne constitue pas le facteur limitant de l'IE, même si l'on observe par ailleurs une fatigue de la capacité mobilisatrice du concept de développement durable. Le mot d'ordre de développement durable et les références à l'environnement sont de plus en plus fréquents dans les documents de haut niveau des bailleurs de fonds, auxquels les interventions doivent se soumettre. Même quand il ne s'agit que de discours ils peuvent être pris à la lettre pour infléchir les pratiques en leur sens. De leur côté les pays bénéficiaires se sont généralement dotés d'un cadre stratégique, institutionnel et législatif en matière environnementale, qui tend à s'améliorer. La prise de conscience environnementale est en progrès un peu part.

Les convergences entre préoccupations environnementales, sociales et économiques

La reconnaissance des liens de causalité entre problèmes environnementaux et socio-économiques invite à combiner les objectifs correspondants au lieu de les voir comme concurrents les uns des autres. La coopération au développement offre ainsi des opportunités nombreuses de combiner des objectifs environnementaux et socio-économiques, par exemple à travers (a) une transformation plus efficiente des ressources naturelles (comme le bois) avec incorporation locale de valeur-ajoutée, (b) une intensification (non polluante) de la production de produits primaires permettant notamment de réduire les pressions

¹⁰ Penrose et Risse (2010)

d'exploitation des milieux naturels (comme l'exploitation forestière ou la pêche), (c) des modes de production économes en ressources coûteuses et polluantes (production d'énergie renouvelable, agro-écologie) ou rares (rationalisation de l'irrigation), (d) la valorisation des déchets ou encore (e) la prévention des coûts sociaux et économiques par l'anticipation des contraintes environnementales (préparation à la raréfaction des ressources ou à la dégradation du rapport besoins/ressources ainsi qu'aux changements et aléas climatiques). Ces approches permettent en principe d'assurer la durabilité environnementale du développement socio-économique et la viabilité économique et financière de bénéfices environnementaux. Elles ne sont pas contradictoires avec l'approche cadre logique centrée sur un objectif spécifique unique.

Les diagnostics préalables comme points d'entrée d'une intégration précoce de l'environnement

Les interventions de développement sont censées répondre à un diagnostic préalable des situations problématiques qu'elles cherchent à améliorer. Ces diagnostics et leurs méthodes sont propices à une intégration précoce de l'environnement. En réponse à la propension à proposer des solutions toutes faites, les bonnes pratiques préconisées consistent à se fonder sur un diagnostic des problèmes, dépourvu d'idées préconçues. Dans l'approche par projets, il est souvent recommandé d'analyser les liens de causalité entre ces problèmes à l'aide d'un « arbre à problèmes ». Or le simple fait de considérer les problèmes environnementaux parmi les autres ouvre la voie à ce que des réponses leur soient apportées par le projet ou à ce que celui-ci évite de les aggraver, de par sa conception même plutôt que par les correctifs, plus ou moins marginaux, apportés par les EIE. Ainsi il suffit en principe de ne pas y négliger les problèmes environnementaux (ou de ne pas les discriminer négativement) pour aboutir à un projet pertinent pour l'environnement (quand bien même les objectifs ne sont pas explicitement environnementaux). Une analyse complète des problèmes est de plus une base très utile pour une asseoir les analyses d'impact de type EES ou EIE et donner sens aux effets environnementaux, qu'elles mettent en évidence, en les reliant à des enjeux. L'arbre à problèmes est de plus une base pour la connaissance des liens de causalité nécessaire aux études de type EES ou EIE.

Les logiques d'intervention comme support d'examen des incidences environnementales

Selon les bonnes pratiques de la coopération au développement, la conception, la gestion et l'évaluation d'une intervention reposent sur une explicitation des liens de causes à effets entre activités, résultats, objectif spécifique et objectifs globaux. Ces chaînes de causalité, appelées logiques d'intervention, constituent également un support utile pour identifier, maillon par maillon, les effets qui en sortent (de même que les relations inverses), ce qui doit permettre de les corriger ou de les optimiser. Ces effets comprennent bien entendu les incidences sur l'environnement (classiquement visées par les EIE ou les EES) mais aussi les incidences socio-économiques (y compris celles issues de projets environnementaux), les effets sur les conditions et capacités d'une gestion durable de l'environnement et ceux sur la résilience ou l'adaptation aux changements environnementaux ou climatiques. En mettant en évidence les besoins d'informations complémentaires, ces analyses aident également à préciser le besoin d'éventuelles études plus poussées de type EIE ou EIES

La gestion du cycle des interventions comme cadre d'un cycle d'IE

De même que chaque étape du cycle de projet se justifie en logique interne, elle peut jouer un rôle utile voire déterminant pour l'IE, bien qu'il importe aussi d'éviter de trop charger la gestion des interventions. Les environnementalistes ont longtemps insisté à juste titre pour une prise en compte précoce de l'environnement, mais celle-ci n'a de sens que si par la suite ses recommandations sont suivies. Des évaluations environnementales ex post (après l'exécution) se justifient également pour fermer le cycle: tirer des enseignements pour les projets futurs et leur évaluation ex ante. Ainsi le cycle des interventions permet de structurer l'IE en parallèle de la gestion propre des projets.

Les bonnes pratiques d'efficience

Les bonnes pratiques visant l'efficience peuvent inciter à minimiser les moyens polluants. La GAR (gestion axée sur les résultats) appelle à contrer la propension à suivre (et donc à maximaliser) des indicateurs de moyens, souvent plus mesurables que les indicateurs de résultats et plus corrélés à leur coût environnemental. Le souci d'efficience appelle également à minimiser l'emploi des ressources entrant dans la logistique du projet (eau, électricité, carburants notamment), induisant une réduction de pressions

environnementales et un effet potentiel d'exemplarité. Cette approche permet de compléter ou de corriger la tradition des EIE qui veut qu'on se concentre sur les impacts les plus importants en grandeur absolue, au risque de négliger systématiquement les contributions, chacune relativement petite, aux enjeux de grande ampleur : elle invite en effet à valoriser les opportunités de réduire les pressions environnementales au moindre coût ou préjudice socio-économique. Enfin l'efficacité des processus de gestion environnementale de projets offre des opportunités d'une bonne IE à l'amont, permettant d'alléger les études spécifiques de type EIE ou EES.

La demande d'IE par la logique interne des interventions

De tout projet, il est attendu qu'il atteigne durablement ses objectifs. Or ce souci d'obtenir des résultats durables est demandeur d'une forme d'IE. L'efficacité (définie comme le niveau d'atteinte des objectifs) requiert souvent une attention (qui est généralement spontanée) aux ressources naturelles exploitées par le projet ou aux conditions dont dépend l'obtention de ses résultats. La pérennité (durabilité) des résultats invite à anticiper les changements environnementaux censés la compromettre. Elle conduit donc à éviter de surexploiter les ressources naturelles que le projet valorise et à s'adapter aux changements hors de contrôle du projet (comme les changements climatiques). La colonne « hypothèses » du cadre logique et l'analyse des risques normalement menée lors de la conception de projet peut aisément prendre en compte ces questions sans qu'il ne soit nécessaire de faire appel à des outils particuliers d'évaluation environnementale. L'attention portée aux effets subis de la part de l'environnement est d'autant plus à encourager qu'elle ouvre les yeux sur les impacts de la dégradation environnementale, ce qui invite aussi à porter plus d'attention aux incidences environnementales des interventions (effets inverses des effets subis).

Conclusion

La prise en compte de l'environnement pour le développement durable ne va pas de soi: elle est plus facile à préconiser qu'à mettre en œuvre et, dans la mesure où elle est exogène, voire intrusive, et contraignante, l'IE peut susciter des réactions de rejet. Lorsqu'elle se concrétise par des actions de terrain, c'est trop souvent sans un appui suffisant des partenaires locaux censés en assurer la pérennité. Bien que ce constat dépende évidemment du niveau d'exigences adopté, l'IE apparaît à la fois trop peu orientée vers le développement durable, trop faible et superficielle, trop peu efficace et produisant des résultats trop peu durables.

La logique interne des projets de développement offre pourtant un cadre propice à une prise en compte équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques pour un véritable développement durable orienté vers les besoins présents et futurs. Plusieurs conditions sont favorables au renforcement d'une telle IE plus endogène, bien qu'elle se heurte également à des exigences contraignantes : elle demande en effet une adhésion à la finalité, une bonne compréhension (multi- et transdisciplinaire) des liens entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux et, enfin, une bonne maîtrise des méthodes de conception et de gestion des interventions (ainsi que des méthodes spécialisées telles que celles de l'évaluation environnementale). Cette approche a donc elle aussi ses contraintes, mais elle ouvre de nouvelles perspectives pour l'efficacité de l'IE.

L'évaluation environnementale proprement dite (de type EIE ou EES) peut également être largement aidée par une bonne application des méthodes de gestion des interventions en logique interne. Outre son rôle dans le choix d'objectifs pertinents de projets, une analyse des problèmes correctement menée (intégrant l'environnement) a les mérites (1) d'attirer l'attention sur le milieu récepteur des impacts potentiels (en priorité sur l'attention portée sur la source d'impacts), (2) de mettre en évidence les enjeux susceptibles de donner sens à l'évaluation des impacts et à contrer la propension aux EIE encyclopédiques difficiles à interpréter et (3) de mettre en évidence les relations de causalité aidant à identifier les impacts indirects. De même l'explicitation des liens de causalité constituant la « logique d'intervention » est un support idéal à la réflexion sur les impacts externes aux objectifs poursuivis. Enfin, la conception des Plans de Gestion Environnementaux (PGE) peut largement bénéficier des méthodes de conception des projets, à travers la planification participative par objectifs.

Références

ADE. 2013. Evaluation thématique de la coopération belge en matière d'environnement. Rapport au service de l'évaluation spéciale de la coopération belge.

DGIS. 2006. Actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France, Evaluation 2000-2004.

FINIDA. 2006. Evaluation of Environmental Management in Finland's Development Cooperation.

Ledant, J.P. 2008. Intégrer concrètement l'environnement dans la conception et la gestion des projets ? Echos du COTA 20: 13-16

Ledant, J.P. 2011. Utiliser le cadre logique pour contribuer à un développement plus durable. IDD, Ottignies. www.iddweb.eu/docs/CL&DD.pdf

Penrose, J.P. et N. Risse. 2010. Review of Strategic Environmental Assessments in EC Development Cooperation. Bruxelles, EuropeAid.

SIDA. 2006. Integrating the environment? Environmental considerations in Sida's work.

World Bank. 2008. Environmental sustainability, an evaluation of the World Bank group support.

Palerm, J., Ledant, J.P. et P. Brinn. 2007. Environmental Integration in EC Development Co-operation Programming: Experiences in the Use of Country Environmental Profiles. Impact Assessment and Project Appraisal, 2007-25(3): 163-174.